

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL**
représentée par son président, Monsieur Eric TANGUY
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78440612600044

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 922 203 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 437 205,6 €, le solde restant s'élève à 484 997,4 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 280 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 202 203 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 2 960 334 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL



Fait à Paris le 29 SEP. 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

27/09/2017
VISE LE 27/09/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.22.22.1.6.5 204

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers





Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
Nombre de licences	96187		99781		99000	101000
Nombre d'ATP	28723		36922		30500	31000
Nombre total de licences et d'ATP	124910		136703		129500	132000
Nombre et taux de licences féminines	46736 (48,59%)		48960 (49,07%)		47520 (48%)	48480 (48%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)		3100 (3,13%)	3100 (3,07%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	25539 (26,55%)		26466 (26,52%)		(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	27		0		35	40
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
Solidité financière						
Confronter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	22,98		0		18,0 %	18,0 %
Rang sportif de la France	0		0		6	6
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
Taux de suivi médical complet – SHN	85,53%		%		100%	100%
Taux de suivi médical complet – Espoirs	93,75%		%		100%	100%
Emplois d'avenir						
Nombre d'emplois d'avenir	0		0		0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web						
Nombre et taux de lettres de missions signées	16 (39,02%)		29 (74,36%)		%	%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Objectif						
Améliorer la recherche de la performance.	10		9	8		8
Indicateur						
Progression au ranking international senior masculins 6x6 (FIVB Senior World Ranking Men).						
Améliorer la recherche de la performance.						12
Indicateur						
Progression aux championnats d'Europe (senior féminin 6x6)						

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Améliorer la recherche de la performance.	Progression au ranking masculin beach volley des fédérations (FVB Entry NF Ranking Men).	25	19	22	22
Améliorer la recherche de la performance.	Progression au ranking féminin beach volley des fédérations (FVB Entry NF Ranking Women)	42	44	45	40
Préparer le renouvellement de l'élite.	Augmentation du nombre de joueuses du collectif féminin relève 6x6 intégrant le collectif senior féminin 6x6.			3	4
Accompagner l'insertion professionnelle des Sportifs de Haut Niveau.	Augmentation du pourcentage de joueur(se)s des équipes de France senior bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel.	26		100	100
Structuration des Ligues.	Pourcentage de Ligues Régionales ayant souscrit à l'objectif "l'objectif de progrès".			15	40
Développement du sport ultramarin dans les activités du volley-ball.	Nombre de visites effectuées.	2	2	1	2
Augmenter le nombre de licenciés.	Augmenter la fidélisation des licences dans la tranche d'âge adolescente.	49		52	55
Plan de formation et de professionnalisation.	Taux de réussite à l'obtention de diplômes (DEJEPS, DESJEPS) permettant l'accès à une profession.	86	88	65	70
Améliorer la représentativité du volley ball français à l'international.	Nombre de représentants de la FFVB dans les instances internationales du volley-ball.	5	8	7	8

Handwritten signature

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

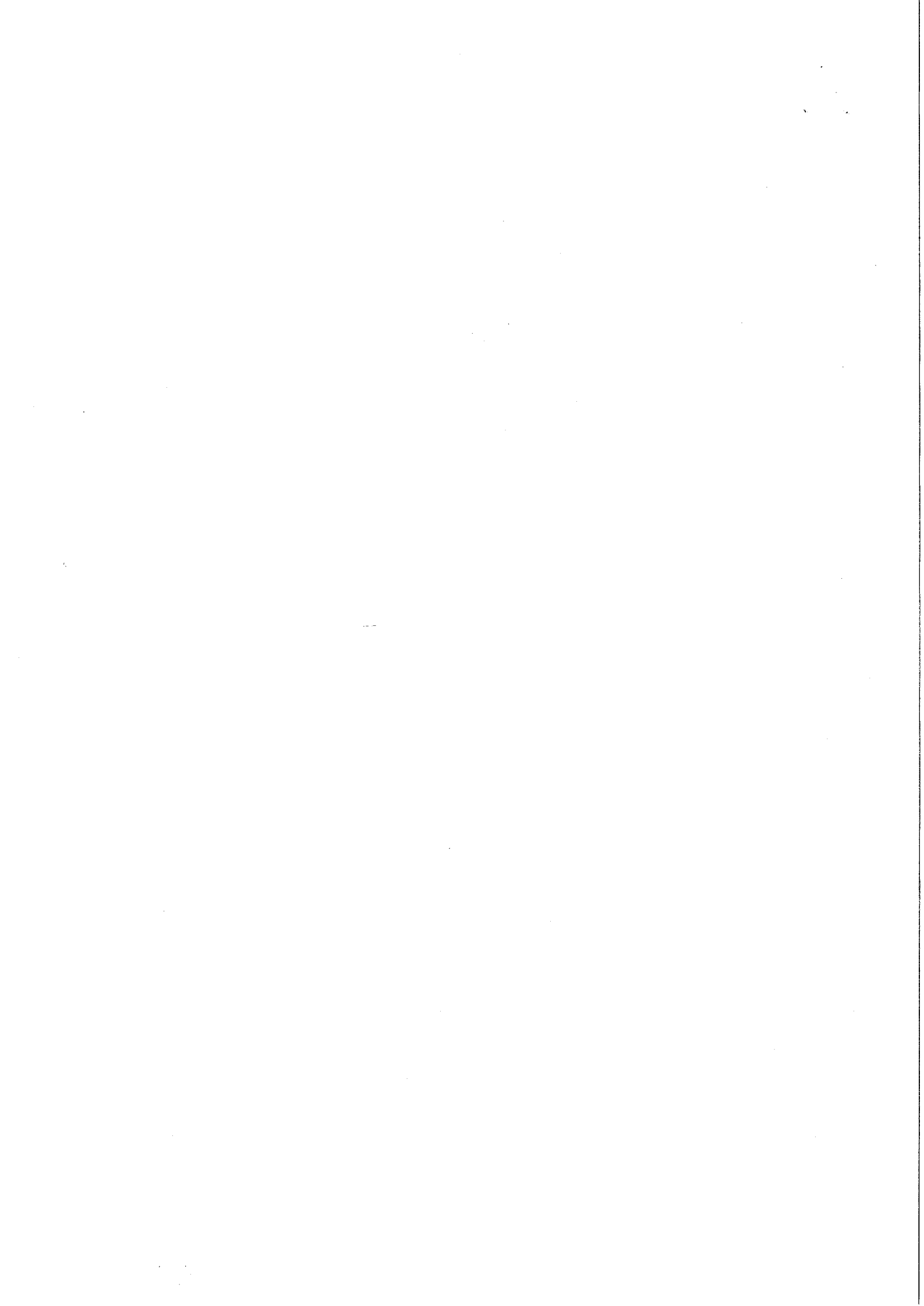
Objectifs / Action / Rubrique Plan de formation et de professionnalisation.	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Action 1	134 000 €	57 000 €	23 000 €	111 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	15 000 €	5 000 €	15 000 €
Action 4	20 000 €	15 000 €	5 000 €	15 000 €
Professionnalisation de l'activité	114 000 €	42 000 €	18 000 €	96 000 €
Formations fédérales	60 000 €	30 000 €	12 800 €	47 200 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	54 000 €	12 000 €	5 200 €	48 800 €
Action 1	393 000 €	257 000 €	147 645 €	245 355 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	89 000 €	59 000 €	15 000 €	74 000 €
Structuration fédérale	65 000 €	40 000 €	10 000 €	55 000 €
Action 3	24 000 €	19 000 €	5 000 €	19 000 €
Prévention dopage	304 000 €	198 000 €	132 645 €	171 355 €
Accompagnement sanitaire préventif	15 000 €	15 000 €	0 €	15 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	201 000 €	95 000 €	84 713 €	116 287 €
	88 000 €	88 000 €	47 932 €	40 068 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	321 000 €	50 000 €	40 000 €	281 000 €
Action 1	321 000 €	50 000 €	40 000 €	281 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	80 000 €	35 000 €	30 000 €	50 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	241 000 €	15 000 €	10 000 €	231 000 €
Accompagner l'insertion professionnelle des Sportifs de Haut Niveau.	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Action 2	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	280 000 €	280 000 €	280 000 €	0 €
Préparer le renouvellement de l'élite.	195 000 €	80 000 €	36 536 €	158 464 €
Action 2	195 000 €	80 000 €	36 536 €	158 464 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	195 000 €	80 000 €	36 536 €	158 464 €
Améliorer la recherche de la performance.	3 005 000 €	1 035 000 €	675 022 €	2 329 978 €
Action 2	3 005 000 €	1 035 000 €	675 022 €	2 329 978 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	960 000 €	250 000 €	114 100 €	845 900 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	905 000 €	375 000 €	340 349 €	564 651 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 140 000 €	410 000 €	220 573 €	919 427 €
TOTAL	4 328 000 €	1 759 000 €	1 202 203 €	3 125 797 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

280 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

922 203 €



Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 8061 9400 0205 5344 139

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

Domiciliation

CCM LA FAISANDERIE
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE
94290 VILLENEUVE LE ROI
Tél : 08-20-09-99-48

Titulaire du compte (Account Owner)

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY
BALL
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



